

Établissements de formation à la propriété intellectuelle



L'Académie de l'OMPI aide les États membres à créer des établissements de formation à la propriété intellectuelle autonomes.

L'objectif est de permettre aux États membres de l'OMPI de mettre en place leurs propres structures de formation à la propriété intellectuelle axées sur des priorités et des objectifs nationaux.

Création d'un établissement de formation à la propriété intellectuelle

Pour le renforcement des capacités, l'Académie de l'OMPI a adopté une approche fondée sur des projets. Lorsqu'elle recevra une demande d'un État membre, elle collaborera avec des partenaires nationaux et régionaux pour établir le descriptif du projet. La phase initiale consistera à évaluer les besoins, permettant à tous les partenaires de définir ce qui est nécessaire et de concevoir le projet pour répondre aux besoins nationaux. Cette phase permet de déterminer certaines des exigences essentielles pour la réussite du projet, telles que :

- Niveau de la demande nationale de formation à la propriété intellectuelle
- Identification des institutions publiques appuyant le projet, y compris le cadre juridique et institutionnel
- Sélection des futurs formateurs
- Mise à disposition des infrastructures de formation nécessaires par les partenaires du projet
- Participation d'autres parties prenantes essentielles

Mise en œuvre

La principale composante du projet est une série de modules de "formation des formateurs" portant sur la méthode d'enseignement et plusieurs domaines essentiels de la propriété intellectuelle. Un projet dure généralement deux ans.

Outre les modules de formation, l'Académie de l'OMPI aidera également ses partenaires à définir un plan d'action, à établir les futurs programmes de formation et à constituer une bibliothèque d'ouvrages et de ressources sur la propriété intellectuelle.

Lorsqu'un projet est achevé avec succès, l'Académie de l'OMPI poursuit sa collaboration avec ses partenaires pour effectuer le suivi et l'évaluation des résultats de l'établissement de formation à la propriété intellectuelle, afin de déterminer l'aide supplémentaire qui pourrait être nécessaire et de garantir la viabilité à long terme de l'établissement.

Réseau virtuel des établissements de formation à la propriété intellectuelle

L'Académie de l'OMPI a créé un réseau en ligne pour les établissements de formation à la propriété intellectuelle existant dans le monde. Des informations sur chaque établissement sont disponibles par l'intermédiaire du réseau et les membres ont accès à un portail exclusif "réservé aux membres" pour la coopération horizontale afin de favoriser des initiatives communes pour l'utilisation de compétences nationales et régionales, ainsi qu'un appui international. Ceux qui souhaitent faire partie du réseau virtuel des établissements de formation à la propriété intellectuelle sont invités à remplir le formulaire de contact à l'adresse www.wipo.int/academy/fr/training_institutions.html

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Boîte postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux
extérieurs de l'OMPI sont
disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices